

Décision du Maire n° 2025/33

=====

Objet : Attribution des marchés relatif à l'Aménagement de la Place Jean Macé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 3 qui précise que le Maire est autorisé par le conseil municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 janvier 2020, décidant de déléguer au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Vu la convention de mandat signée en date du 14 mai 2020 modifiée par l'avenant n°1 signé le 16 décembre 2022 ;

Vu la décision de Monsieur le Maire n°2023/20 en date du 14 décembre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération « aménagement urbain Jean Macé » au cabinet Plan B, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-089 en date du 30 septembre 2024, approuvant l'avant-projet d'aménagement de la place Jean Macé pour un montant des travaux estimé à 2 493 543 € HT ;

Vu le procès-verbal de sélection des entreprises présenté le 15 mai 2025 par la maîtrise d'ouvrage délégué SDEA ;

Considérant que la procédure de consultation engagée pour l'opération d'aménagement de la place Jean Macé a donné lieu à la réception de sept offres dans les délais impartis ;

Considérant que les critères de sélection définis dans le dossier de consultation ont permis d'évaluer les offres reçues sur la base du règlement de consultation des marchés 482 TXE ;

Considérant que les offres présentées pour les lots 1 et 2 dans le tableau ci-dessous sont les plus avantageuses, tant au regard du prix proposé qu'à l'adéquation technique attendue ;

Lots	Entreprises	Marché HT
Lot 01 – VRD – Revêtement de sol – Mobilier urbain	SOLS VALLEE DU RHONE ZA de Fiancey 202 Rue des entrepreneurs 26250 LIVRON SUR DROME	1 230 885,52 € HT Comprenant les PSE suivantes : PSE 1 : Bornes VAE → 11 784,02 € HT PSE 2 : Toilettes Publiques → 46 073,80 € HT PSE 3 : Mise en lumière de l'ancienne église → 3 981,02 € HT (hors prise en charge SDE07) PSE 5 : Pied de façade de l'Hôtel de Ville → 3 870,00 € HT
Lot 02 – Espaces Verts – Mobiliers spécifiques	JARDIN DE PROVENCE 16 Rue des Martyrs 07250 LE POUZIN	331 616,91 € HT Comprenant les PSE suivantes : PSE 1 : Dossier pour banquettes → 4 187,70 € HT PSE 2 : Accoudoir pour bloc banquettes → 2 673,00 € HT PSE 3 : Consigne pour vélo → 15 295,50 € HT PSE 4 : Pied de façade de l'Hôtel de Ville → 27 242,03 € HT
Lot 03 – Kiosque et Pergola	SAS GRANGIER SECOVAL 16 Rue des Saules 07250 LE POUZIN	197 500,00 € HT

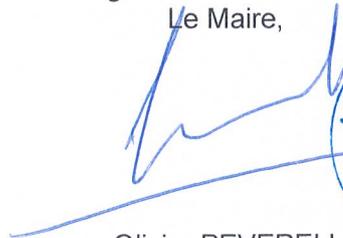
Considérant que les offres sont en adéquation avec les besoins de la collectivité ;

Monsieur le Maire Décide,

D'APPROUVER les marchés de travaux, tels que proposés ci-avant.

PRÉCISE que les marchés seront exécutés conformément aux stipulations du dossier de consultation.

Fait à Le Teil, le 5 juin 2025,
 Par délégation du Conseil Municipal
 Le Maire,


 Olivier PEVERELLI

